

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 0	13
Total des voix : 15		

Date de convocation
02/03/2023

Délibération  
n°23\_03\_B2\_07

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

### Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon – Année 2023

Sur le secteur du haut Verdon en amont de la retenue de Castillon, seul secteur du Verdon ayant conservé un régime naturel, on observe des fluctuations importantes de débit et de transport solide. Un plan de gestion sédimentaire a été réalisé en 2017, afin d'établir un diagnostic et des propositions de gestion. L'étude a montré que :

- Un tarissement sédimentaire affecte le bassin du haut Verdon : diminution des apports en matériaux dans le cours d'eau
- Mais pour l'instant le stock alluvial dans le lit reste conséquent : environ 941 000 m<sup>3</sup> de matériaux, essentiellement concentré dans les zones de tressage (86 %)
- L'incision est déjà présente par endroits et sur un linéaire conséquent, traduisant ainsi ce déficit sédimentaire, avec un risque de déstabilisation des ouvrages en lit mineur (digues, ponts...)
- Trois tressages sont présents mais certainement en début de métamorphose : risque de perte des secteurs en tresses et de la richesse biologique associée.

Le déstockage sédimentaire va s'effectuer par migration vers l'aval sur un rythme difficilement évaluable en termes de calendrier : des suivis seront mis en place en parallèle des travaux pour confirmer et évaluer les tendances.

Des actions à moyen et long terme ont été définies et doivent être engagées. L'étude a abouti à un programme d'actions visant à limiter les effets du tarissement sédimentaire, décliné selon 6 axes d'intervention :

1. Soutenir la fourniture sédimentaire
2. Lisser l'incision
3. Accompagner le transit sédimentaire
4. Protéger et intégrer dynamiquement les secteurs sensibles
5. Contrôler pour évaluer, évaluer pour évoluer
6. S'approprier le cours d'eau

Les travaux prévus en 2023 sont les suivants :

- Axe 3 accompagner le transit sédimentaire – Objectif 3.1 éviter la fixation de la charge solide - **Action 3.1.1 maintenir mobiles les structures alluvionnaires hors zones de tressages**

Dans le cadre des travaux 2023 il est prévu de travailler sur plusieurs structures alluvionnaires dont le traitement a été identifié comme prioritaire (structures en cours de fixation au niveau d'un point de resserrement important du lit actif du Verdon, traversée de village, au niveau d'ouvrages transversants). Pour ces travaux, on procédera à la dévégétalisation intégrale par essartement de la structure, avec le broyage des rémanents à proximité et évacuation des bois. Une amorce sera également demandée dans la partie amont de ces structures dévégétalisées pour favoriser le travail de l'eau et de remobilisation des sédiments en cas de crue.

Ces travaux d'essartement concerneront une surface de 25 680 m<sup>2</sup> environ, sur les communes de Colmars-les-Alpes et Villars-Colmars.

- Axe 1 soutenir la fourniture sédimentaire – Objectif 1.2 favoriser la recharge par les contributeurs sédimentaires
  - **Action 1.2.1 maintenir fonctionnels les cônes de déjection des affluents**

En 2023 il s'agit de finaliser les travaux entrepris en 2021 dans le lit de la Lance à l'aval de la passerelle du centre de secours, en procédant à la dévégétalisation totale du lit actif de la Lance à l'amont de la passerelle cette fois-ci, sur une surface de 9 860 m<sup>2</sup> environ. Les rémanents issus de l'opération seront évacués pour être stockés à proximité immédiate pour y être broyés et mis à disposition de la commune/habitants.

- Axe 4 protéger et intégrer dynamiquement les secteurs sensibles – Objectif 4.1 préserver l'espace rivière – **Action 4.1.1 gérer les enjeux présents dans l'espace rivière**

A l'aval du camping de Villars-Colmars une protection de berges est présente à l'intérieur de l'espace rivière. Aucun enjeu n'est situé derrière cette ancienne protection. Les travaux consisteront à décorseter le lit : préparation du site, démontage de l'enrochemen sur une soixantaine de mètres, évacuation et mise en décharge des blocs. (Les travaux comprendront également la création d'une niche d'injection, en lien avec l'action 2.1.1)

- Axe 1 soutenir la fourniture sédimentaire – Objectif 1.2 favoriser la recharge par les contributeurs sédimentaires
  - **Action 1.1.2 maintenir active une source sédimentaire déconnectable**

Les travaux 2023 consistent à créer un bras de décharge en rive gauche à l'aval du pont d'Ondres au niveau de l'île dévégétalisé grâce aux travaux 2022. Il s'agira de façonner le bras sur environ 310 mètres de longueur avec environ 8 mètres de large et 0,80 m de profondeur. Ce bras permettra de reconnecter latéralement le Verdon lors des crues avec une encoche d'érosion relativement importante et donc fournir au cours d'eau une charge solide en crue.

- Axe 2 lisser l'incision – Objectif 2.1 gérer le profil en long – **Action 2.1.1 réaliser des transferts réinjection de matériaux**

Il est prévu :

- o De créer le point d'injection n°3 prévu dans le plan de gestion sédimentaire en décorsetant le lit (destruction de la protection de berges) et en créant une niche d'injection : voir action 4.1.1
- o D'utiliser les matériaux issus de la création du bras en aval du Pont d'Ondres (action 1.1.2) pour les disposer dans la niche d'injection

La technique de réinjection sera celle de l'injection-fusible. Les matériaux seront disposés dans la niche d'injection sur environ 140 ml en rive droite (trait jaune) au niveau de l'extrados du méandre (zone préférentielle d'érosion), afin qu'ils soient érodés et donc remobilisés lors de la prochaine crue. Après triage et vérification de leur compatibilité granulométrique, les matériaux issus du terrassement pourront également positionnés dans la niche d'injection. La capacité d'accueil/volume est de 9000m<sup>3</sup>.

- Axe 5 contrôler pour évaluer, évaluer pour évoluer – Objectif 5.1 mettre en place un suivi dynamique – **Action 5.1.4 suivre la recharge sédimentaire**

Les suivis concerneront les matériaux prélevés au pont d'Ondres et réinjectés dans la niche d'injection à Villars-Colmars.

La prestation intègre la mise en place des pits tags, et leur recherche en post-crue, les analyses et livrables.

**Coût total TTC : ..... 227 000 €**

Agence de l'Eau (50 %) : ..... 113 500 €

Région (30 %) : ..... 68 100 €

Autofinancement (20 %) : ..... 45 400 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits

Joint ci-dessous les signatures



*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*  
*et publication le*